Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600032-20260303-2026_13-DE

L'an deux-mille-vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, composé de vingt-neuf membres et dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-six, s'est installé sous la présidence de Monsieur Pascal BARRET, le Maire.

Présents (27) : *Mmes et MM. BARRET – BOICHOT – MEDIGUE – CARTRON – GUYOT – TOUREAU – LAPRUN – DREAN – DARBOIS – WEILL – LESBOS – HEMAR – JEGOU – LE CLOAREC – LUCAS – DJINIADHIS – LE MENTEC – DEBLOND – LE COROLLER – CHAIZE – PERIES – HERZOG – FOREST – MONNIN – LEVEILLE NIZEROLLE – LHERMITTE – ANSEL – COUESPEL – JARLEGAND*

Absents ayant donné pouvoir (2) *: Mmes et MM. HEMAR – LE MENTEC respectivement à Mmes et MM. WEILL - GUYOT*

Secrétaire *: M. LUCAS*

Délibération N°13 du 3 mars 2026 : Enfance jeunesse – Tarifs des séjours 2026 des accueils de loisirs

Rapporteur : Marie-Mad DREAN

Vu l'avis de la commission école jeunesse du 10 février 2026 ;

Le service enfance jeunesse propose un séjour pendant les vacances d'avril et trois séjours pendant les vacances d'été, permettant aux enfants et adolescents de participer à des activités encadrées, d'explorer des pratiques sportives et de plein air, et de s'impliquer dans des temps de vie collective visant le développement de l'autonomie, de la coopération et du respect des autres.

Tranches d'âges	Destination du séjour	Dates de séjour
Séjour pour les 5-7 ans – 3j 16 places	Languidic	15 au 17 juillet 2026
Séjour pour les 8-10 ans – 5j 16 places	Pont-Scorff	6 au 10 juillet 2026
Séjour pour les 11-17 ans – 5 j Option 1 : 15 places Option 2 : 24 places	Lézay (Deux-Sèvres)	20 au 24 juillet 2026
Séjour pour les 11-17 ans – 2 j 15 places	Saint-Pierre-Quiberon	16 au 17 avril 2026

Séjour découverte de la vie au ranch à Languidic (56) : Séjour de 2 nuitées avec hébergement sous tipis, au « Ranch de Calamity Jane » permettant aux enfants de vivre une immersion nature et équestre à travers la découverte des animaux, des activités autour de la culture amérindienne et de la vie en pleine campagne.
Séjour d'observation du monde animal à Pont-Scorff (56) : Séjour de 4 nuitées sous tentes au camping Ty-Nénez*** permettant aux enfants de découvrir le monde animal à travers des journées d'exploration au « Parc des Terres de Nataé », des observations, des jeux pédagogiques et une balade contée favorisant l'émerveillement, la curiosité et la vie collective.
Séjour sport et nature à Lézay dans les Deux-Sèvres (79) : Séjour de 4 nuitées sous tentes au camping du centre de vacances « Le loup garou » proposant de l'équitation ou de la moto, une session d'accrobranche, du tir à l'arc, du kayak et de la course d'orientation avec également des découvertes locales (Zoodyssée, cueillette chez un maraîcher).
Séjour aventure à Saint-Pierre-Quiberon (56) : Court séjour d'une nuitée au camping de Penthièvre proposant aux jeunes des activités sportives et de pleine nature telles qu'un parcours sportif, de la course d'orientation et la construction de radeaux.
Une modulation tarifaire est appliquée pour les QF 1 et 2. Généralement, 2 à 3 familles par séjour sont concernées.

Il est proposé les tarifications suivantes :

	Tarif plein	QF 1 et 2	Acompte
Séjour 5-7 ans	200 €	130 €	40 €
Séjour 8-10 ans	305 €	195 €	50 €
Séjour 11-17 ans ETE	300 €	190 €	50 €
Séjour 11-17 ans AVRIL	90 €	75 €	30 €

www.arradon.com

AGENDA 21 LOCAL FRANCE

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600032-20260303-2026_13-DE

Les dates de pré-inscription pour les séjours d'été ont été arrêtées comme suit : du mercredi 6 au 24 mai 2026. Si les séjours ne sont pas complets à la date limite de pré-inscription, il sera proposé une prolongation. Il sera mentionné sur les dépliants de communication : « En cas d'effectifs insuffisants, les séjours sont susceptibles d'être annulés ».

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver les tarifs proposés ;

- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).

Le secrétaire,
Christian LUCAS

Le Maire,
Pascal BARRET

Commune d'Arradon